

Compte-rendu du Conseil Municipal Du Jeudi 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 17 octobre 2024 en mairie conformément à la loi.

<u>Etaient présents :</u> MMES DEVAUX Sandrine, VARLET Aline, LETURCQ Carole, FAURE Nathalie MM. DEVAUX Christian, VARLET Régis, DELMOTTE Jacques, LEMAIRE Philippe, DELABY Jean Pierre

Etaient absents avec pouvoir:

Monsieur DELQUEUX Jocelyn donnant pouvoir à DEVAUX Sandrine Madame DELABRE Edith donnant pouvoir à DEVAUX Christian Madame DEBODE Pascale donnant pouvoir à VARLET Régis Monsieur ROLLIER Philippe donnant pouvoir à LEMAIRE Philippe Monsieur LE BOT Philippe donnant pouvoir à FAURE Nathalie

Etait absent non excusé:

Monsieur MORGAN Quentin

Madame VARLET Aline a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 3 octobre 2024
- ✓ Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager l'appel d'offres pour la réparation de la toiture de la salle de sport et de signer tous les documents inhérents
- √ Révision des tarifs des prestations municipales à compter du 1^{er} janvier 2025
- ✓ Informations diverses:
 - ✓ Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes Pévèle Carembault par Monsieur Dumortier
 - √ Rapport d'activités de la Communauté de Communes Pévèle Carembault par Monsieur Dumortier
- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 3 octobre 2024

Le Conseil Municipal approuve par **14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 3 octobre 2024

✓ <u>2024-28: Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager l'appel d'offres pour la réparation de la toiture de la salle de sport et de signer tous les documents inhérents</u>
Avis du Conseil Municipal : **14 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ <u>2024-29 Révision des tarifs des prestations municipales à compter du 1^{er} janvier 2025</u> Avis du Conseil Municipal : **14 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**